

COMMUNE DE L'HOPITAL DU GROSBOIS



mairie@lhopitaldugrosbois.fr

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 7 novembre 2025

Le 7 novembre 2025, à vingt heures quinze, les membres du conseil municipal de la commune de L'Hôpital-du-Grosbois se sont réunis dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de M. Jean-Claude GRENIER, Maire, conformément à la convocation adressée le 3 novembre 2025.

Absents excusés : - Déborah CUGNEZ

-Eugenio NOVOT donne procuration à Eric CHANUT

-Aurore KOLLY donne procuration à Jean FOURQUIER

-Jean-Louis DELEULE donne procuration à Gérald BEPOIX

-Benoit KOLLY donne procuration à Sylvie CUCHOT.

Secrétaire de séance : TROUILLOT Raphaëlle.

Le compte rendu de la séance du 2 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité.

1/ URBANISME

Déclaration préalable de travaux

- Mme BUGNET Nelly, 7 rue des 4 vents, réfection crépi façade ouest. DP 0253052500018. Avis favorable.

Certificat d'urbanisme opérationnel

- M. ROY Michel, 18 rue des grandes pièces parcelle ZC 78, CUb 0253052500021. Avis favorable.
- Mme ROY Jeanine, 8 rue de la gare parcelle AB 47, CUb 0253052500020. Avis favorable.
- M. SAULNIER Jean SCI LES CHARRIERES, aux longues planches parcelles ZA 160 & 163 (71 grande rue), création d'un nouveau logement, CUb 0253052500023
=> avis défavorable du conseil à l'unanimité : lieu réservé au développement économique.

Permis de construire

- M. GOBIN Grégory SCI GM GOBIN, Zone d'Activité Economique la Louière, permis de construire rectificatif, PC02530524N0005M01. Avis favorable.
- M. CUINET Laurent SCI L'HOPITAL 2021 (TRIDOO), Zone d'Activité Economique la Louière, Construction appentis non clos, PC0253052500008. Avis favorable.

2/MODIFICATIONS BUDGETAIRES, ouverture ou transfert de crédits

- - 10 000 € au chapitre 65 Charges de gestion courante
- + 10 000 € au chapitre 011 Charges à caractère général.

3/ REGLEMENT ZAE, modification

- Modification du règlement de la Zone Artisanale Economique, autorisation de construire en limite de parcelle, sur l'ensemble de la zone.

4/ RUE DU SABOTIER, bornage

- Régularisation bornage (acte de 1990 DONEY Thierry non régularisé) ; délimitation de la rue du Sabotier au droit des parcelles ZD 162 et 277. Validation du devis géomètre Coquard pour 1 747,20 € TTC.

5/ DOSSIER PHILIPPE MOUROT (terrain musée de la moto)

- En 1988, M. MOUROT acquiert, avec l'accord de la mairie, une parcelle de terrain communal afin de disposer d'un espace autour du musée de la moto qu'il envisage de construire. L'acte a été validé par le notaire de la mairie, mais le notaire de M. MOUROT a omis de l'enregistrer. En conséquence, cette acquisition n'a jamais été inscrite au cadastre.

M. MOUROT sollicite aujourd'hui l'autorisation de régulariser cet acte.

- Le conseil municipal accepte la demande, sous réserve que cette parcelle ne soit jamais clôturée ni bâtie et qu'une servitude de passage soit actée au profit de la commune.

6/CUSENIER : LITIGE PLANAIR

- Lors de la réhabilitation du bâtiment « CUSENIER », le cabinet PLANAIR a obtenu un marché de 28 516,00 € HT pour la gestion des fluides (air, chauffage et électricité). Il avait également mandaté un bureau d'études pour l'électricité, représenté par M. BARBOUSSAT.

Un litige oppose aujourd'hui le cabinet PLANAIR à la mairie, cette dernière invoquant un défaut de suivi des différents chantiers. Pour éclaircir la situation, la mairie a désigné un expert judiciaire afin de contrôler les différents postes.

À ce jour, une somme de 5 426,87 € HT (PLANAIR) reste due par la mairie, et 608,66 € HT pour M. BARBOUSSAT.

Le conseil décide de faire annuler la facture BARBOUSSAT de 608.66 € HT et demande une remise de 1 500.00 € HT sur la facture de PLANAIR (ce qui compenserait le coût de l'expertise judiciaire réglée par la commune).

7/ VENTE D'HERBE ; PARCELLE ZA 158 (ex parcelle Jeannerot)

À la suite de l'acquisition de la parcelle ZA 158 par la mairie, le conseil municipal décide de procéder à une vente d'herbe.

8/ ORGANISATION CEREMONIE DES VŒUX ET GOUTER DES AINES.

Une nouvelle formule est en cours d'organisation pour ces deux événements qui auront lieu le 17 janvier 2026. Organisation finalisée lors du conseil du 4 décembre prochain.

9/ QUESTIONS DIVERSES

Conseil d'école :

- Parents d'élèves élus : M. FUSIER Jérémy, Mme ZEHAR Lucie, Mme PAGNOT Amandine, Mme BOILLON Anne, Mme CAPPELLETTI Floriane, Mme MIRA CHARLAINE, M. BOURGEOIS Romain.
- Effectifs : 77 élèves répartis en 4 classes, représentant 52 familles.
- Décision : Adoption du règlement intérieur de l'école.
- Remerciements : Le corps enseignant remercie l'APE pour la prise en charge d'un grand nombre d'activités.

Recensement population : du 15 janvier au 14 février 2026.

Afin de faciliter le travail des agents recenseurs, il convient que chaque adresse et boîte aux lettres soit correctement identifiées à savoir n° et nom des occupants.

La séance est levée à 23 h 00.

La secrétaire,

Raphaëlle TROUILLOT



Le Maire

GRENIER Jean-Claude

